



Aide juridique (huissier) sans paiement d'avance

Par **Macumba**, le **01/02/2009** à **04:21**

Bonjour

J'aimerais faire intervenir un Huissier à cause d'un non-paiement de dettes d'un particulier.

Les dettes s'élèvent à 4000 € et l'huissier me demande un honoraire de 500 € d'avance.

Notre salaire de couple est seulement 500 €/ mois (nous sommes logés gratuitement) sans aucun autre revenu.

Est-ce qu'il n'y a pas une aide juridique sans paiement d'avance?

Merci de votre gentillesse de répondre!

Cordialement M.